

Annexe

La charte du Panel Citoyen Climat 2021 Réduction de -55% des émissions GES en 2030. Principes fondamentaux et Déclaration d'intention

L'OBJET DU TRAVAIL

Le Panel Citoyen Climat (PCC) est réuni pour co-construire une vision de la société wallonne en 2030 qui concrétise l'objectif de réduction de -55% des émissions de gaz à effet de serre de manière juste en s'appuyant sur l'expertise des citoyens wallons. Sur base de cette vision, le PCC analyse l'adéquation (ou non) de mesures prévues dans le Plan d'Action Energie Climat (PACE) et formule d'éventuelles adaptations et propose des mesures additionnelles afin de soutenir et amplifier l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES de façon juste.

Durant les travaux les participants émettent un avis personnel en tendant à se mettre au service de l'intérêt général des Wallons tout en veillant à l'impact des propositions en termes de faisabilité et de justice sociale. Pour se forger leur opinion, ils peuvent rechercher l'avis d'autres habitants.

L'idée de justice sociale va plus loin que la notion d'égalité : elle veille à l'équité qui vise à une juste répartition des droits et devoirs au sein des collectivités. Elle prend en compte les différences de situation des groupes sociaux et des individus : on va traiter de manière identique les situations semblables, mais différemment les situations inégales.

Le résultat recherché est un rapport qui collecte les propositions les plus construites issues des réflexions des membres du Panel, en indiquant dans quelle mesure ces propositions rencontrent un consensus. Ce rapport final s'établira étape par étape, sur base de rapports intermédiaires uniquement destinés à faciliter la co-construction entre participants. Chaque participant peut demander l'intégration d'une position minoritaire, indiquée comme telle, dans les rapports.

Le rédacteur du rapport final s'efforcera à la neutralité par rapport aux avis exprimés pendant les ateliers et reflétera aussi fidèlement que possible les avis exprimés par les participants. Le rapport final est un outil d'aide à la décision pour le Gouvernement wallon qui reste le décideur ultime pour leur mise en œuvre mais qui s'est engagé, à travers le Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité, à les prendre systématiquement en compte (Cf. charte signée par le Ministre Henry) et à les rendre publiques.

DES PARTICIPANTS

Sauf cas de force majeure, les membres du Panel s'engagent à participer à l'entièreté du processus c'est-à-dire à participer à l'ensemble des ateliers prévus certains WE, soit à distance en soirée (de 19h à 21h30), soit en présentiel (de samedi 9h au dimanche 16h) de mai 2021 à janvier 2022 sur base du calendrier communiqué et tenant compte des mesures COVID à appliquer.

Force majeure : événement qu'on ne peut éviter. Analyse cas par cas pour les absents à la lumière d'un objectif : garantir la co-construction. Un absent va sans doute avoir du mal à s'adapter aux échanges en va retarder le processus de co-construction. C'est plus crucial pour les WE résidentiels.

Chaque membre du Panel a le droit de s'exprimer et d'être entendu des autres participants, des personnes-ressources/experts et des animateurs. Les participants peuvent mettre en question les différentes perspectives qui leur sont proposées par les personnes-ressources/experts.

Les panélistes émettent des propositions et adoptent en séance plénière finale un rapport reprenant, sur base de la vision et des enjeux retenus, les mesures jugées les plus appropriées en termes de résultat et de justice sociale. Si un consensus n'est pas possible, les divers points de vue sont pris en compte et intégrés au rapport.

DES ANIMATEURS

Le rôle des animateurs est d'assurer le bon déroulement de la réalisation du Panel (logistique, accompagnement des participants, rédaction du rapport...) et de faciliter la mission des participants lors des étapes de co-construction:

- En s'assurant que tous puissent s'exprimer ;
- En veillant à ce qu'une véritable écoute s'installe ;
- En organisant les discussions de la délibération.

Les animateurs du Panel font preuve :

- De neutralité par rapport à l'objet du Panel ;
- D'indépendance vis-à-vis du commanditaire (l'AWAC) ainsi que des institutions et partis politiques ;
- D'impartialité dans leurs relations envers les protagonistes du Panel.

Les animateurs modèrent, si nécessaire, les relations entre les protagonistes avec pour principe de base le respect entre tous.

DES PERSONNES-RESSOURCES / EXPERTS

Les personnes ressources, appelées à apporter de l'information aux participants sur base de leur expérience :

- Sont recrutées pour leur impartialité, le savoir et le savoir-faire qu'elles (ou l'institution à laquelle elles appartiennent) ont acquis dans les matières concernées ;
- Parlent un langage accessible aux personnes non informées des problématiques traitées ;
- Répondent aux questions des participants de manière complète, honnête et compréhensible ;
- Respectent les interrogations et positions des membres du Panel ainsi que les avis émis par les autres experts ; elles respectent également la confidentialité des débats.

Les experts ne sont pas pré-désignés car ils seront mobilisés en fonction des besoins du panel. Une liste peut être proposée aux panélistes lesquels peuvent proposer d'autres noms. L'objectivité est cruciale.

DES RELATIONS ENTRE LES PARTICIPANTS ET LES ORGANISATEURS DU COMMANDITAIRE

Les participants du Panel sont en contact avec le bureau Tr@mesc, chargé de la coordination, qui les accompagne tout au long du processus. Si les participants le souhaitent, ils peuvent prendre contact directement avec les animateurs.

- Benoît Delaite (animation) – b.delaite@trame.be – 0497 50 28 02
- Emilie Bievez (logistique) – e.bievez@trame.be - 0472 27 13 71

DE LA PUBLICITÉ DES DÉBATS

Tous les protagonistes sont tenus à respecter la confidentialité des débats. Dès lors les protagonistes s'engagent à ne pas divulguer les résultats des débats avant la restitution publique de ceux-ci, sauf accord des animateurs. Toutefois, compte-tenu des deux objectifs du Panel : faciliter la prise de décision des responsables politiques et encourager la prise en compte des recommandations du Panel, ils peuvent accorder des interviews sur l'organisation du Panel, leur ressenti par rapport aux travaux, mais sans fournir d'information personnelle sur les panélistes ou sur leurs propos afin de protéger la sérénité des échanges.

Ainsi des journalistes ayant fait la demande de suivre les travaux du panel pourront être admis comme observateur, mais ils s'engagent de la même façon à respecter la confidentialité des travaux et des informations personnelles des panélistes. Une charte a été établie à ce propos entre eux et le commanditaire. Les journalistes ont un rôle important pour relayer vos engagements et vos recommandations finales vers la société (et les politiques). Ceux qui ne souhaitent pas avoir de contact avec les journalistes se signalent à Benoît Delaite. Ceux qui sont ouverts à les rencontrer doivent respecter la Confidentialité

(point 4 de ce document). Les journalistes ne peuvent pas vous obliger à des révélations que vous jugez confidentielles. Idem pour les observateurs. Ce que l'on dit à un journaliste est supposé pouvoir être diffusé. La responsabilité de la confidentialité incombe donc à la personne interviewée.

À l'issue du processus, les panélistes peuvent accorder des interviews à titre personnel sans engager l'ensemble des participants du Panel. La même discrétion vaut pour toute publication sur papier, internet ou les réseaux sociaux, durant la durée des débats. Toutefois les participants restent libres de débattre publiquement des enjeux traités dans le Panel à condition de ne pas faire référence aux travaux ou avis partagés au cours des réunions du Panel.

La confidentialité est liée à deux objectifs :

1. Les travaux évolueront constamment et peuvent avoir des rétroactions sur les propositions précédentes. Divulguer ces informations risque de bloquer la co-construction.
2. Tous sont invités à se lâcher, être créatifs, donc pouvoir dire des énormités ou des propos décalés ; ils alimentent la réflexion, mais divulguer ces propos risquent de bloquer la créativité.

Les panélistes peuvent débattre de idées avancées dans le panel avec qui ils veulent, mais en respectant les points précédents (ne pas révéler les résultats partiels/provisoires du panel).

Durant les travaux à distance, les séances seront enregistrées. Ces enregistrements seront uniquement destinés à la rédaction des compte-rendu. Les enregistrements ne servent qu'à la production de compte-rendu ou d'analyse, y compris celles que feront les observateurs. Les compte-rendu ne servent qu'à progresser pas à pas et ils doivent rester confidentiels au sein du panel et des observateurs. Les analyses pourront être diffusées en fin de processus, mais elles ne peuvent mentionner aucun nom en regard de citation ou de position. Si une personne est citée dans une analyse, elle doit avoir pu donner son accord formel.

Intervenants :

☑ Animateurs : faciliter la co-construction (il y en a une douzaine)

☑ Observateurs : aider les animateurs et les panélistes à trouver des consensus ou à dépasser les conflits, mais aussi à formuler les recommandations et proposer des modalités pour faciliter leur mise en œuvre (relais vers la population, la société civile, les politiques). Certains observateurs produiront des analyses post-processus, dans le but général de comprendre les apports de la participation. Les observateurs se présentent aux panélistes. Ensuite, ils ne prendront plus la parole et n'interviennent pas dans les débats. Leurs apports éventuels se font en début de séance avec l'accord des animateurs.

☑ Accompagnateurs : membres de l'administration ou du cabinet (nombre limité à quelques personnes) mobilisés pour aider le panel à obtenir un maximum d'impact dans les recommandations : répondre aux questions, éclairer sur les difficultés réglementaires, identifier les experts les plus aptes à répondre aux questions du panel.

☑ Les experts : appelés à apporter des réponses aux panélistes ; ils sont choisis par eux ou proposés par l'administration.

☑ Les parlementaires : si le panel le souhaite, des parlementaires peuvent être invités pour s'imprégner des recommandations, réagir aux propositions du panel, élaborer le suivi des recommandations incluant des panélistes.

☑ Les choix se font à l'unanimité des panélistes présents.

Quelques autres personnes seront amenées à observer les travaux et ils sont astreints aux mêmes exigences de réserve. Il s'agit de :

☑ Membre de l'administration ou du cabinet du Ministre, dans le seul but de pouvoir anticiper les besoins des panélistes, par exemple pour identifier les experts capables de répondre aux demandes du Panel, et la mise en œuvre de leurs recommandations. Ils s'engagent à veiller à n'influencer les panélistes en aucune manière.

☑ Scientifiques en charge d'assister les facilitateurs dans leur démarche d'accompagnement objectif des panélistes et

dans celle de faciliter les relations ultérieures avec les représentants politiques.

Scientifiques qui étudient les démarches participatives et leurs contributions à la gouvernance.

Parlementaires wallons, notamment de la Commission parlementaire Energie-Climat, qui souhaiteraient collaborer avec le Panel. Cette participation sera discutée par les panélistes.

Un agent de l'AWAC chargé de réaliser un making-of sur le panel citoyen climat. D'une façon générale, toute utilisation d'images de panélistes sera soumise à l'accord de ceux-ci avant diffusion.

Nom, date et signature :